

# Kinésithérapie : un appel à l'action

Les propositions de l'Ordre pour l'avenir du système de santé



Ordre des masseurs-kinésithérapeutes



## L'édito de la présidente

madame Pascale MATHIEU,  
présidente du Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes

**A** lors que la désertification sanitaire met en péril notre système de santé, l'accès direct au kinésithérapeute, récemment voté par le parlement à titre d'expérimentation, va dans le sens de l'histoire. Bien formés, responsables et autonomes, répartis sur l'ensemble du territoire puisqu'ils ont proposé eux-mêmes un conventionnement sélectif, les 100 000 kinésithérapeutes peuvent, si on leur en donne les moyens en élargissant leurs compétences, être une partie de la solution.

Le modèle ancien du monopole médical a vécu et ne répond plus aux besoins de notre époque.

Il conviendra d'oser modifier en profondeur l'organisation du système de santé, en définissant les rôles et missions de chaque professionnel de santé, et en leur conférant la possibilité de pratiquer les actes nécessaires pour accomplir ces missions.

Le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes souhaite apporter sa contribution en matière de santé publique en formulant des propositions concrètes et efficaces qui se basent sur une concertation menée à grande échelle sur le territoire français.

**De celle-ci émergent 5 grandes priorités : l'amélioration de l'accès aux soins, la promotion de la prévention, le déploiement de l'utilisation du numérique en santé au service des patients, l'amélioration des conditions d'exercice des kinésithérapeutes, la promotion de la science et des pratiques basées sur celle-ci.**

En cohérence avec les attentes légitimes des Français et les contributions des kinésithérapeutes de France, l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes promeut une idée claire et essentielle : mettre en place un système de santé conjuguant soin et prévention où les kinésithérapeutes joueront un rôle déterminant pour garantir la santé de tous les Français.

**C'est ainsi qu'ensemble, décideurs, professionnels de santé et patients, nous construirons un système de santé innovant et audacieux. Le défi est immense, les kinésithérapeutes sont prêts à le relever.**

## Qui sommes-nous ?



**100 000**  
kinésithérapeutes  
en France



Une croissance de  
**+ 4000/an**



**+** du quart des  
kinés sont **diplômés**  
en dehors de la  
France



Densité faible :  
**14,5**  
kinésithérapeutes  
pour 10 000 habitants



Les kinésithérapeutes  
constituent en nombre  
la 1<sup>ère</sup> profession de  
rééducation et la 3<sup>ème</sup>  
profession de santé



**2**  
millions  
C'est le nombre  
d'actes par jour



Retrouvez les propositions  
de l'Ordre en intégralité  
en cliquant ici

Conseil national de l'ordre des  
masseurs-kinésithérapeutes :  
91 bis, rue du cherche-midi 75006 Paris  
presidence@ordremk.fr

# Les 5 priorités et les propositions de l'Ordre pour l'avenir du système de santé

## 1 Faciliter l'accès aux soins, pour tous et partout sur le territoire

### Proposition 1

Généraliser l'accès direct à la kinésithérapie

### Proposition 2

Élargir la capacité de prescription des kinésithérapeutes

### Proposition 3

Mettre en place une permanence des soins en kinésithérapie dans le cadre de l'urgence

### Proposition 4

Créer des « zones franches sanitaires »

### Proposition 5

À partir de données démographiques fiables, renforcer et faciliter l'exercice coordonné et revoir la répartition de son financement

### Proposition 6

Adapter la démographie après avoir déterminé les besoins en kinésithérapie de la population, en tenant compte des indicateurs départementaux et de l'offre de soin disponible sur le territoire

## 2 S'appuyer sur les 100 000 kinésithérapeutes, acteurs majeurs de la prévention

### Proposition 1

Mettre en place des bilans et des dépistages ciblés tout au long de la vie, notamment pour prévenir le risque de chute

### Proposition 2

Renforcer l'éducation à la santé et notamment à l'importance de l'activité physique tout au long de la vie

## 3 Soutenir le déploiement du numérique en kinésithérapie

### Proposition 1

Développer la télé-kinésithérapie

### Proposition 2

Améliorer la coordination numérique des professionnels de santé

### Proposition 3

Sécuriser les systèmes numériques des professionnels de santé libéraux

### Proposition 4

Permettre au kinésithérapeute d'utiliser la prescription électronique

## 4 Améliorer les conditions d'exercice des kinésithérapeutes, en voie de paupérisation

### Proposition 1

Poursuivre la revalorisation et l'attractivité de l'exercice salarié

### Proposition 2

Assurer l'équilibre économique du modèle libéral

### Proposition 3

Promouvoir l'acte à domicile par une forte revalorisation

### Proposition 4

Favoriser l'exercice mixte

### Proposition 5

Renforcer le lien ville-hôpital

### Proposition 6

Permettre à chaque kinésithérapeute, libéral ou salarié, de bénéficier d'une action de Développement Professionnel Continu (DPC), en lien avec ses objectifs professionnels, élément essentiel dans le cadre de la certification

## 5 Promouvoir les pratiques basées sur la science

### Proposition 1

Développer une recherche en kinésithérapie proche du terrain

### Proposition 2

Rendre plus accessibles les études de kinésithérapie

### Proposition 3

Promouvoir un cadre commun de formation en kinésithérapie à l'échelle de l'Union européenne